



Conseil
Général
des Landes

Henri Emmanuelli

Député, Président du Conseil général

Cabinet du Président

Réf. : D201200786

Dossier suivi par :

Olivier Martinez

Monsieur Alain ZABULON

Préfet

Préfecture des Landes

- Cabinet -

26 Rue Victor Hugo

40021 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Le 31 JAN. 2012

Bruno
Hug Emmanuelli

Henri EMMANUELI

Président du Conseil Général

Monsieur le Préfet,

Les élus de la Communauté de Communes de Montfort-en-Chalosse m'ont saisi du départ du comptable du Trésor de Montfort-en-Chalosse, remplacé par un comptable exerçant ses fonctions à temps non complet.

Pour ma part, je n'ai jamais été tenu informé officiellement de cette réorganisation, que ce soit directement ou indirectement, par le biais de la Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics.

Cette commission, chargée de donner son avis sur toute modification envisagée dans l'organisation des services publics au niveau départemental, ne s'est d'ailleurs plus réunie depuis le 18 décembre 2009 et donc pas pu se prononcer sur cette décision, comme la loi le prévoit.

En 2010, l'Association des Maires des Landes et moi-même nous étions émus en formulant le vœu que les engagements pris par l'Etat, et formalisés dans la « Charte sur l'organisation des services publics et au public en milieu rural » signée en 2006, soient effectivement tenus.

En effet, l'Etat, signataire de cette charte, s'était engagé à respecter les grands principes que sont :

- l'égalité entre les territoires et entre les citoyens,
- la qualité, qui implique que toute réorganisation se traduise par une amélioration dans la qualité des services rendus aux collectivités ou à la population,
- la proximité et l'accessibilité aux services pour tous, dans les zones rurales.

Vous conviendrez que supprimer un poste de comptable à temps complet dans un canton de 21 communes, qui compte plus de 11 000 habitants et un nombre croissant d'établissements publics, va à l'encontre des principes énumérés ci-dessus.

Vous comprendrez donc aisément que je ne puisse rester sans réagir face à cette annonce qui remet une nouvelle fois en cause le service public en milieu rural malgré l'opposition unanime des communes du canton concerné.

Conseil
Général
des Landes

Je tiens à vous exprimer mon mécontentement quant à la méthode employée et je regrette que les élus locaux soient de nouveau réduits au rang de simples spectateurs, face à l'abandon des territoires ruraux.

C'est pourquoi, je souhaite que cette décision de réorganisation soit reconsidérée, que la Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics se réunisse et se saisisse au plus vite de ce dossier et que cesse le démantèlement des services publics locaux dans notre département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous,
Henri Emanuelli*

Henri EMMANUELLI
Président du Conseil Général
Monsieur le Préfet

Les élus de la Communauté de Communes de Montfort-en-Chalosse m'ont soutenu au départ de l'adoption du budget de Montfort-en-Chalosse, remplacé par un comptable exerçant ses fonctions à temps nommé.

Pour ma part, je n'ai jamais été tenu informé officiellement de cette réorganisation, que ce soit directement ou indirectement, par le biais de la Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics.

Cette commission, chargée de donner son avis sur toute modification envisagée dans l'organisation des services publics au niveau départemental, ne s'est d'ailleurs plus réunie depuis le 18 décembre 2009 et donc pas pu se prononcer sur cette décision, comme le fait le prévoit.

En 2010, l'Association des Maires des Landes et moi-même nous en étions émus en formulant le 1er juillet les engagements pris par l'état, et arrimées dans la « Charte sur l'organisation des services publics et au public en milieu rural » signée en 2006, soient effectivement tenus.

En effet, l'état, signataire de cette charte, s'était engagé à respecter les grands principes que sont :
- l'égalité entre les territoires et entre les citoyens,

- la qualité, qui intègre que toute réorganisation se traduise par une amélioration dans la qualité des services rendus aux collectivités ou à la population,

- la proximité et l'accèsibilité aux services pour tous, dans les zones rurales.

Vous conviendrez que supprimer un poste de comptable à temps complet dans un canton de 13 communes, qui compte plus de 11 000 habitants et un nombre croissant d'établissements publics, va à l'encontre des principes énumérés ci-dessus.

Vous comprendrez donc aisément que je ne puisse rester sans réagir face à cette annonce qui remet une nouvelle fois en cause le service public en milieu rural malgré l'opposition unanime des communes du canton concerné.